

ARRÊTÉ 2022_226
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À
MADAME ANGÉLINA BYLYKBASHI
POUR UN ACHAT DE PARCELLE À FOURS-EN-VEXIN

Le Maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2113-11,

Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire,

Vu la délibération DEL-2022_013 du conseil municipal du 16 mars 2022 portant achat de la parcelle 264 A 155 à Fours-en-Vexin,

Vu l'arrêté n°2020_076 du 17 septembre 2020 portant délégation de fonctions et de signature à madame Angéline Bylykbashi, maire déléguée de Fours-en-Vexin, pour les actes de police dans la commune déléguée, les cimetières et les baux et contrats de location,

Considérant que pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire qu'une délégation de signature soit accordée au maire délégué pour régulariser l'acte de vente à intervenir,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à madame Angéline Bylykbashi, maire déléguée de Fours-en-Vexin, pour tous les actes relatifs à l'achat de la parcelle 264 A 155 située à Fours-en-Vexin, objet de la délibération DEL-2022_013 du conseil municipal du 16 mars 2022, et notamment pour intervenir lors de la régularisation de l'acte authentique d'achat.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et au recueil des actes administratifs de la commune et publié.

Article 3 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent



arrêté qui sera notifié à l'intéressé, inscrit au recueil des actes administratifs et dont
ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Eure.



Fait à Vexin-sur-Epte,
le 12 octobre 2022

Le Maire
Thomas Durand

Monsieur Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le.....

Nom, prénom.....

Signature de l'élu :

